



# Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

## Matrice de Suivi des déplacements (DTM)

Avril 2016



### Introduction

Afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriés au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais) au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 à travers la DNDS et la signature de l'accord de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure coordination des données sur les mouvements de populations.

L'objectif du programme DTM est de collecter des données actualisées sur les mouvements de populations générés par le conflit. Les évaluations menées dans le cadre de ce programme permettent de collecter des données concernant les populations déplacées, rapatriés et retournées, les besoins de protection ainsi que des informations concernant les zones de retour.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN).

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDI, PDI retournées et l'évaluation des besoins des dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Niama TOGORA : [ant.togora@yahoo.fr](mailto:ant.togora@yahoo.fr))

### Éléments clés

- **36 762** personnes déplacées internes (**7 019** ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali. **27 422** PDI sont dans les régions nord et **9 340** PDI dans les régions sud.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées montre que **55,2%** des ménages interrogés souhaitent retourner dans leur lieu d'origine tandis que **43,2%** souhaitent rester sur leur lieu de déplacement.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées concernant les besoins primaires des PDI a mis en évidence le fait que **38%** des ménages interrogés ont des besoins alimentaires, **32%** des besoins en termes d'argent et **13%** en termes d'abris.
- **515 856** personnes retournées, soit **468 467** PDI retournées et **47 389** rapatriés (anciens réfugiés).

### Contenu

Déplacés Internes.....	2
Intentions de retour.....	4
PDI Retournés.....	5
Rapatriés.....	6
Besoins des PDI.....	7
Annexe I Carte-PDI par cercle.....	8
Annexe II Carte-Retournés par cercle.....	9
Annexe III Carte-Rapatriés par cercle.....	10
Annexe IV Principales Communes de retour   I	
Annexe V Méthodologie.....	15

## Matrice de suivi des déplacements

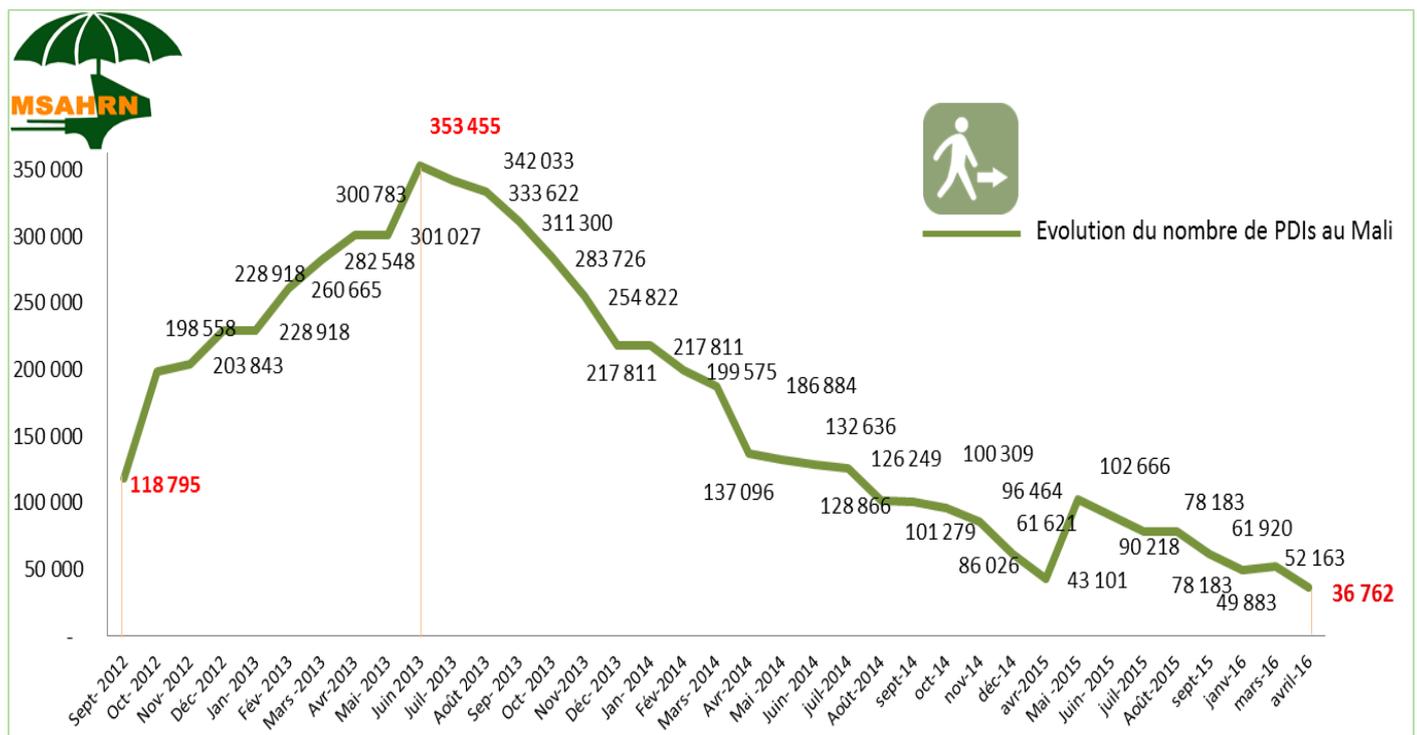
### DEPLACES INTERNES

Les opérations d'enregistrement et d'évaluation menées par la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) entre Mars et Avril 2016, montre une diminution du nombre de personnes déplacées internes (PDI) au Mali. Tandis que 52 163<sup>1</sup> PDI avaient été identifiés en Février 2016, désormais **36 762** personnes déplacées sont recensées dans le pays (graphique 1). Ainsi entre février et avril 2016, une diminution de **15 401** (29,5%) personnes déplacées a été constatée.

#### Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon hebdomadaire par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, au travers de visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des événements de mai et juillet 2014 à Kidal, ceux de 2015 dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que ceux de 2016 dans les régions de Gao et Mopti. Au nord, les évaluations menées sur le terrain consistent à obtenir, au travers d'entretiens avec des informateurs clés (Elus communaux, Préfets, Sous-Préfets) et de visites de terrain, des estimations concernant le nombre de personnes déplacées au sein même des régions nord (Gao, Tombouctou et Kidal).

Graphique 1 : Evolution du nombre de PDI de septembre 2012 à avril 2016



<sup>1</sup> Rapport CMP du 03 Mars 2016.

### Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	970	4 874	5
Kayes	8	21	3
Koulikoro	428	1 627	4
Mopti	608	1 680	3
Ségou	294	1 098	4
Sikasso	27	40	1
Gao	1 907	10 307	5
Kidal	79	402	5
Tombouctou	2 698	16 713	6
<b>TOTAL</b>	<b>7 019</b>	<b>36 762</b>	<b>5</b>

Les régions de Tombouctou (16 713 PDIs) et la région de Gao (10 307 PDIs) abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû au conflit de 2012 mais aussi aux incidents qui ont affecté ces régions durant l'année 2015. A Tombouctou, la majorité des personnes déplacées se trouvent dans le cercle de Goundam à cause des incidents réguliers dans le cercle entraînant des mouvements de population en interne vers des localités plus sécurisées du même cercle de Goundam.

Dans la région de Gao, le nombre de PDIs est passé de 14 011 individus en février 2016 à 10 307 individus en avril, soit une réduction de 3 704 personnes. Ceci pourrait être dû aux différentes rencontres intercommunautaires autour des tensions entre les communautés Daoussak et Tamashék à Inekar Ouest dans la commune de Ménaka incitant les populations à retourner dans leur localité d'origine.

Dans la région de Mopti, pendant que nous constatons une réduction générale du nombre de PDIs par rapport mars 2016, nous avons enregistré **140** nouvelles personnes déplacées internes dans la commune de Tenenkou suite aux récents conflits intercommunautaires à Malimana dans la commune rurale de Kareri.

A Bamako, le nombre de PDIs est passé de 5 824 individus (Rapport CMP du 03 mars) à **4 874** en avril 2016 soit une diminution de **950** Individus (16%). Cela pourrait s'expliquer par le retour des populations au niveau de leur lieu d'origine suite aux dialogues intra et intercommunautaires et la sécurisation des villages d'origine. Cela se confirme aussi par le fait que **55,2%** des personnes interrogées veulent retourner dans leur localité d'origine.

### Profil démographique

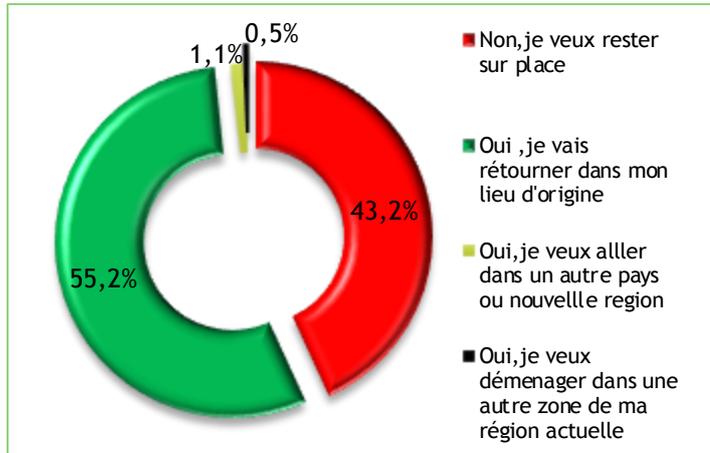
Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants(0-17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	
11 396	8 088	<b>19 484</b>	8 823	8 455	<b>17 278</b>	36 762
31%	22%	<b>53%</b>	24%	23%	<b>47%</b>	100%

La population déplacée est constituée de **55%** de femmes et à **45%** d'hommes. Par ailleurs, **53%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), et les 18 ans et plus représente **47%** de la population déplacée.

## INTENTIONS DE RETOUR

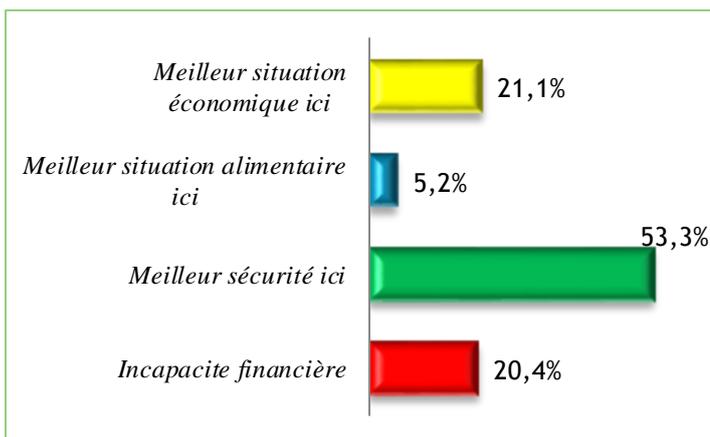
Graphique2: Intentions de retour



Face aux mouvements croissants de retour et afin de mieux comprendre les intentions de retour des personnes déplacées internes, les équipes DTM de la DNDS ont réalisé une enquête d'intention de retour menée entre février et avril 2016, auprès de 1015 ménages déplacés dans les régions sud et nord du Mali. Ces ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire, sur les 10 084 ménages déplacés vivant dans ces régions en Février 2016 (Source : DTM-Rapport de situation N°10 du 24 février 2016). Les ménages interrogés représentent 10% des ménages déplacés identifiés dans chaque région. L'un des résultats les plus importants de cette enquête est l'augmentation du pourcentage de

ménages ayant déclaré qu'ils désiraient rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à **55,2%** tandis qu'il était de **53,2%** en Janvier 2016<sup>2</sup>. Il faudrait noter également que parmi les personnes qui ne voulaient pas retourner dans leur lieu d'origine, invoquant l'insécurité comme raison de non retour, a baissé de 57,4% à **53,3%**.

Graphique 3 : Raisons pour le non-retour

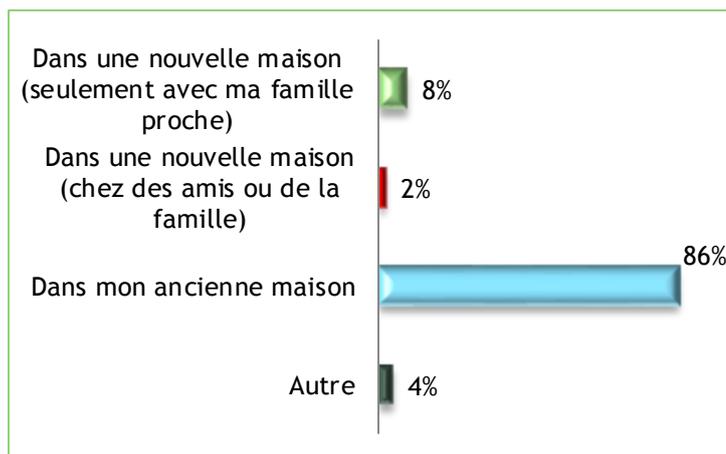


Le graphique 3 nous indique l'instabilité de la situation sécuritaire au nord continue de dissuader certains PDI de regagner leurs domiciles. En effet, les personnes qui ont décidé de ne pas regagner leurs domiciles déclarent bénéficier à **53,3%** d'une meilleure sécurité sur leurs lieux de déplacement.

**21,1%** ont trouvé dans leurs lieux de déplacement des moyens de subsistance, raison pour laquelle ils ne désirent pas regagner leurs localités d'origines où les opportunités économiques sont plus rares. Par ailleurs, **20,4%** des ménages interrogés ont déclaré ne pas

pouvoir rentrer pour causes d'incapacité financières, ceci correspond le plus souvent à une absence de moyens pour payer le transport vers le lieu d'origine.

<sup>2</sup> Rapport DTM. Janvier 2016  
DTM MALI

*Graphique 4: Lieux de retour*


Le graphique 4, parmi les **55,2%** des ménages qui ont déclaré vouloir retourner, la majorité (**86%**) des ménages désire regagner le domicile qu'elles occupaient avant le déplacement.

## PDIS RETOURNÉES

Nombre Cumulé de PDI's retournées par région - cercle du Nord de juillet 2013 au 30 avril 2016

Région - Cercle	Ménages	Individus
<b>Gao</b>	<b>39 492</b>	<b>187 524</b>
Ansongo	12 671	64 638
Bourem	5 529	27 633
Gao	8 500	45 865
Menaka	12 792	49 388
<b>Kidal</b>	<b>507</b>	<b>2 013</b>
Abeïbara	30	330
Kidal	388	1 219
Tessalit	82	422
Tin-Essako	7	42
<b>Mopti</b>	<b>8 359</b>	<b>40 674</b>
Bandiagara	487	3 363
Douentza	4 556	25 711
Mopti	1 776	4 507
Tenenkou	988	3 857
Youwarou	552	3 236
<b>Ségou</b>	<b>32</b>	<b>136</b>
Niono	32	136
<b>Tombouctou</b>	<b>50 883</b>	<b>238 120</b>
Dire	4 501	22 493
Goundam	5 767	27 276
Gourma-Rharous	14 473	68 763
Niafouké	7 359	42 968
Tombouctou	18 783	76 620
<b>TOTAL</b>	<b>99 273</b>	<b>468 467</b>

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao et Tombouctou, le cercle de Niono dans la région de Ségou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeïbara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un retourné est considéré comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, réalisées au travers d'entretiens avec des informateurs clés il y a approximativement **468 467** PDI's retournées au Mali.

Ainsi, le nombre de retournés au Mali est passé de **453 059** en Janvier 2016 à **468 467** en avril 2016, soit une augmentation de 15 408 individus. Cela peut s'expliquer par la présence d'acteurs humanitaires œuvrant dans le cadre de la résilience, du relèvement et la cohésion sociale à Kidal, Gao et Tombouctou, ainsi que la relance des activités économiques dans les zones de retour.

## RAPATRIÉS

Nombre Cumulé de rapatriés par région - cercle d'Août 2013 au 30 avril 2016

Région-Cercle	Ménage	Individus
<b>Bamako</b>	<b>146</b>	<b>440</b>
Commune 1	10	31
Commune 4	3	16
Commune 5	3	10
Commune 6	130	383
<b>Gao</b>	<b>5 025</b>	<b>19 779</b>
Ansongo	585	2 236
Bourem	366	1 227
Gao	1 869	6 539
Ménaka	2 205	9 777
<b>Kidal</b>	<b>272</b>	<b>1 289</b>
Kidal	121	597
Tessalit	151	692
<b>Koulikoro</b>	<b>69</b>	<b>177</b>
Kati	69	177
<b>Mopti</b>	<b>1 125</b>	<b>3 135</b>
Douentza	868	2 443
Mopti	56	146
Tenenkou	70	176
Youwarou	131	370
<b>Ségou</b>	<b>229</b>	<b>709</b>
Niono	195	611
Ségou	34	98
<b>Tombouctou</b>	<b>6 985</b>	<b>21 860</b>
Dire	850	2461
Goundam	1 171	3 201
Gourma-Rharous	1 805	6 377
Niafunke	914	2 330
Tombouctou	2 245	7 491
<b>Total général</b>	<b>13 851</b>	<b>47 389</b>

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés du 27 avril 2015, visant à améliorer et à maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage des personnes rapatriées en mettant en place un mécanisme d'enregistrement des réfugiés maliens qui reviennent spontanément des pays d'asile, du Niger, du Burkina Faso, de la Mauritanie et de l'Algérie vers leurs zones de retour au nord du Mali, à Gao, Tombouctou, Kidal et dans certains cercles des régions de Mopti et Ségou. Le Ministère de la Solidarité, à travers la DNDS, avec l'appui du HCR a identifié et rendu opérationnel 28 points d'enregistrement des rapatriés, il s'agit de :

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebok, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Le retour volontaire spontané des réfugiés maliens vivant dans les pays d'asile se poursuit dans un contexte marqué par la signature par toutes les parties de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et la signature des accords tripartites Mali- Niger-HCR, Mali-Burkina-HCR.

La reprise du mécanisme d'enregistrement des rapatriés par la DNDS est aujourd'hui effective dans les zones de retour des réfugiés. Ainsi, le nombre de rapatrié au Mali s'élève au 30 avril 2016 à **47 389** personnes, ce qui correspond à une augmentation de **4 690** personnes par rapport aux données de février 2016 (**42 690** Rapatriés<sup>3</sup>). Ce chiffre confirme la tendance au retour des réfugiés observée depuis déjà plusieurs mois.

<sup>3</sup> Rapport CMP du 03 mars 2016

Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par Région de retour et par anciens pays d'accueil par région - au 30 avril 2016

Ancien Pays d'accueil →	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Total général
Région de Destination ↓	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	129	263	0	0	36	12	440
Gao	2463	3821	0	0	14	13481	19779
Kidal	1221	54	0	0	8	6	1289
Koulikoro	47	108	0	0	21	1	177
Mopti	0	2465	0	0	669	1	3135
Ségou	0	74	1	0	603	31	709
Tombouctou	2555	9112	0	2	9992	199	21860
<b>Total général</b>	<b>6 415</b>	<b>15 897</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11 343</b>	<b>13 731</b>	<b>47 389</b>

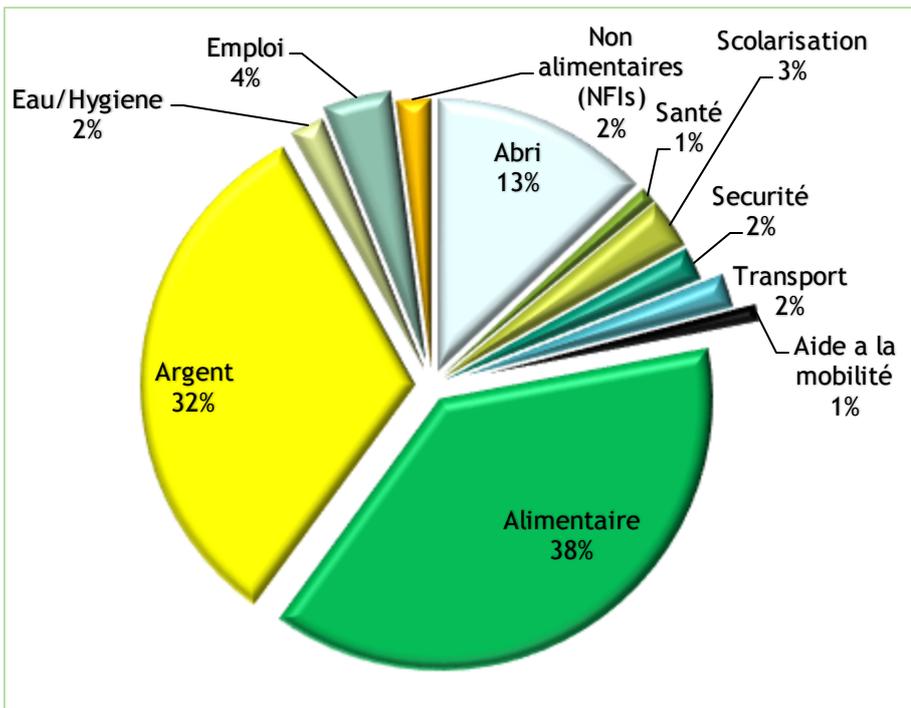
Sur les **47 389** rapatriés enregistrés au 30 avril 2016, **15 897** (33 %) viennent du Burkina Faso ; **13 731** (29 %) du Niger ; **11 343** (24%) de la Mauritanie ; **6 415** (14%) de l'Algérie et seulement **3** personnes viennent de la Guinée et du Ghana.

Par ailleurs, pour lutter contre la fraude et les mouvements pendulaires l'UNHCR partage avec les pays d'asile les données de ceux enregistré sur base d'attestation de réfugié pour vérification et désactivation de la base des données des pays d'asile ou du Mali selon le cas.

## BESOINS DES PDI

Les évaluations menées par la DTM ont également pour but de mieux cerner les besoins des personnes affectées par le conflit ainsi que l'assistance reçue depuis 2012. A cet effet, des enquêtes ont été menées de façon hebdomadaire auprès des populations déplacées et des évaluations ont été conduites dans les villages du nord où des fortes concentrations de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.

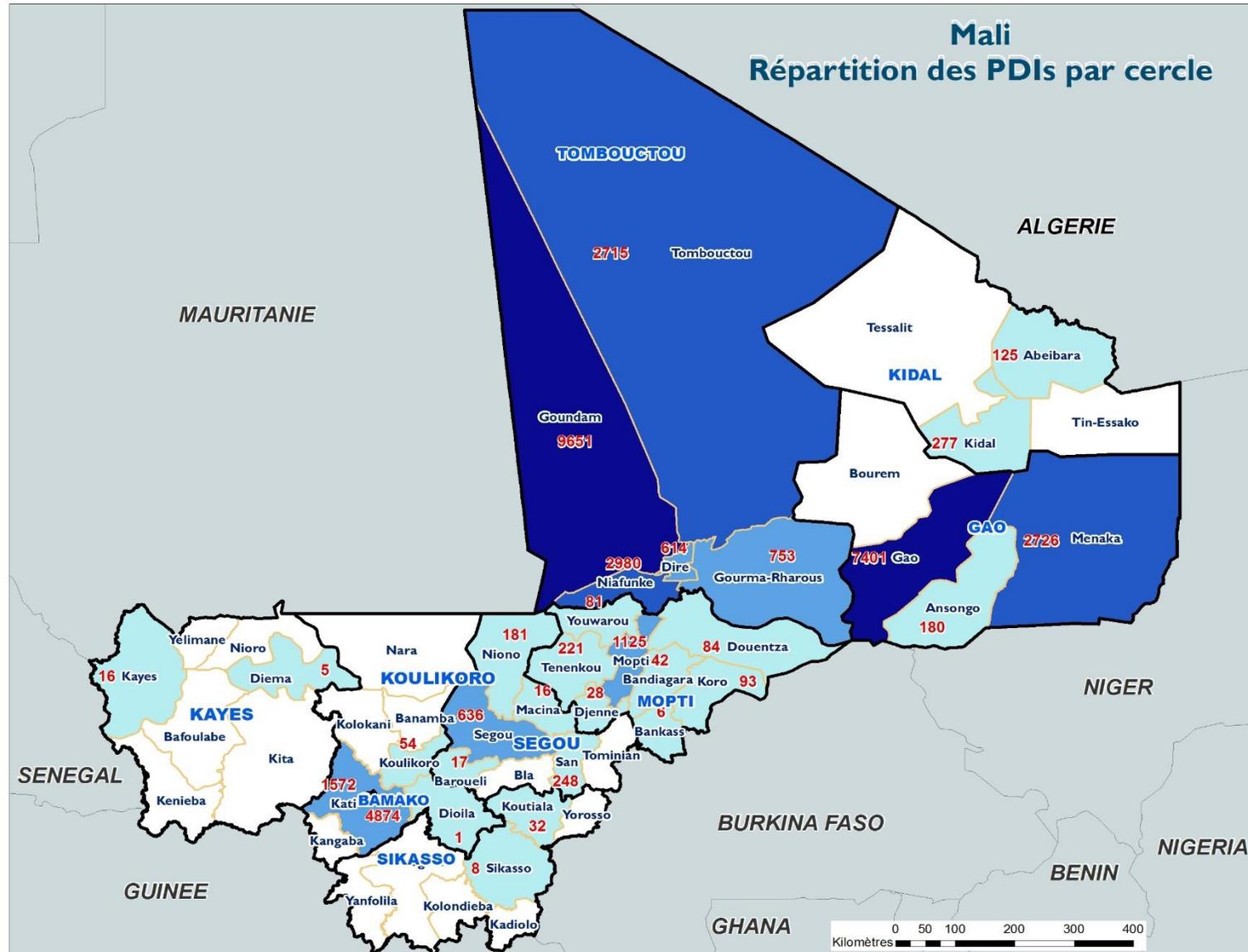
Graphique 5: Besoins des PDI



En parallèle de la mise à jour des données concernant le nombre de personnes déplacées, les opérations DTM ont permis de mener une enquête visant à connaître les besoins des PDI. Cette évaluation a été réalisée sur un échantillon représentant 10% des ménages déplacés identifiés dans les régions du sud et de nord du pays.

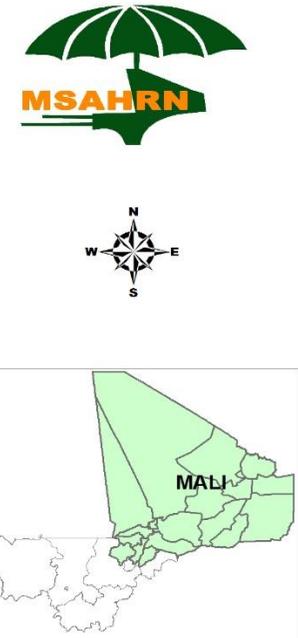
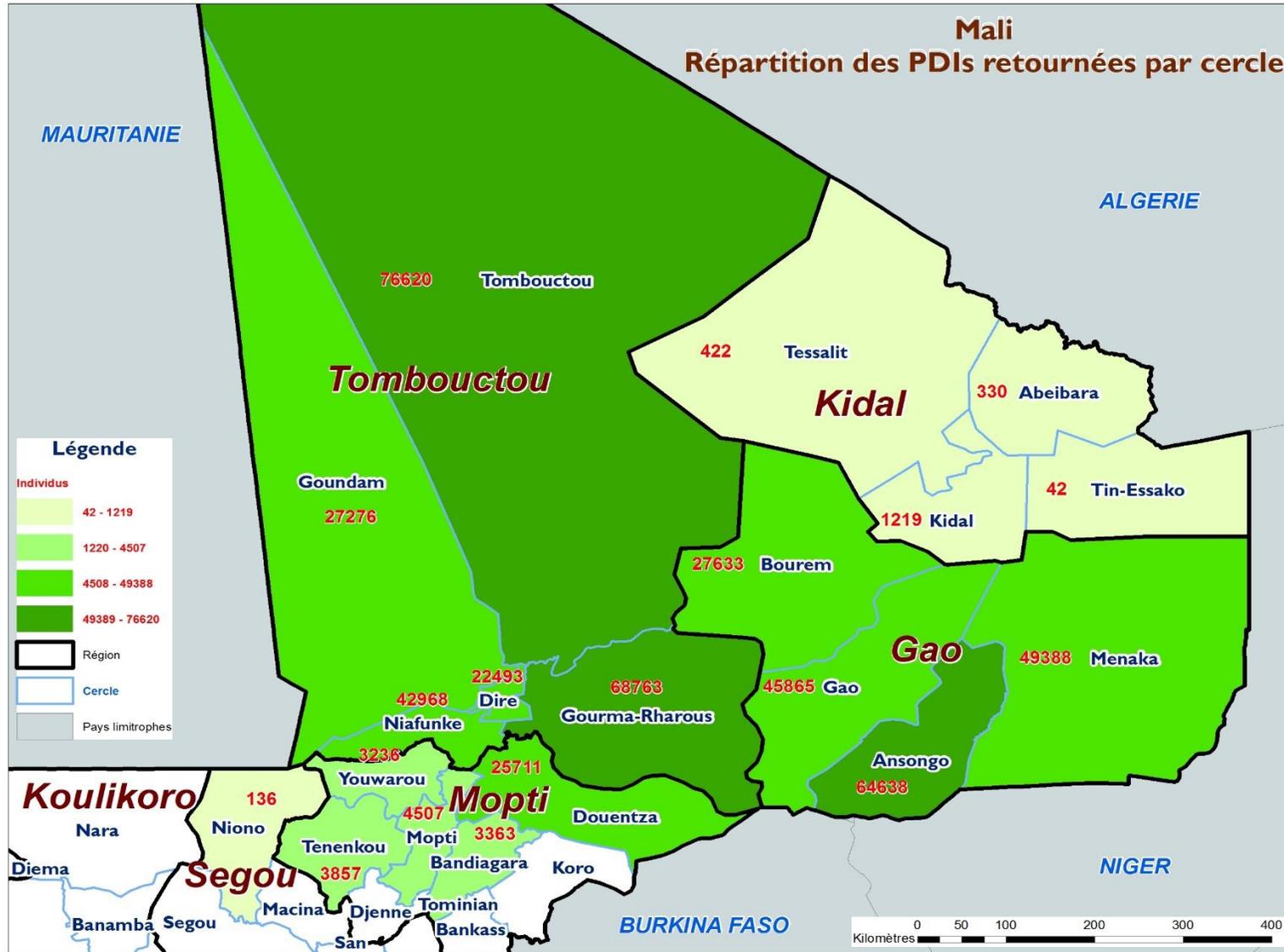
D'après les résultats de cet exercice, 38% des ménages interrogés déclarent avoir un besoin alimentaire contre 38% en janvier 2016, 13% affirment avoir des besoins en abris contre 11% en janvier, 2% en termes d'articles non-alimentaires contre 2% en janvier 2016

ANNEXE I



Avril 2016

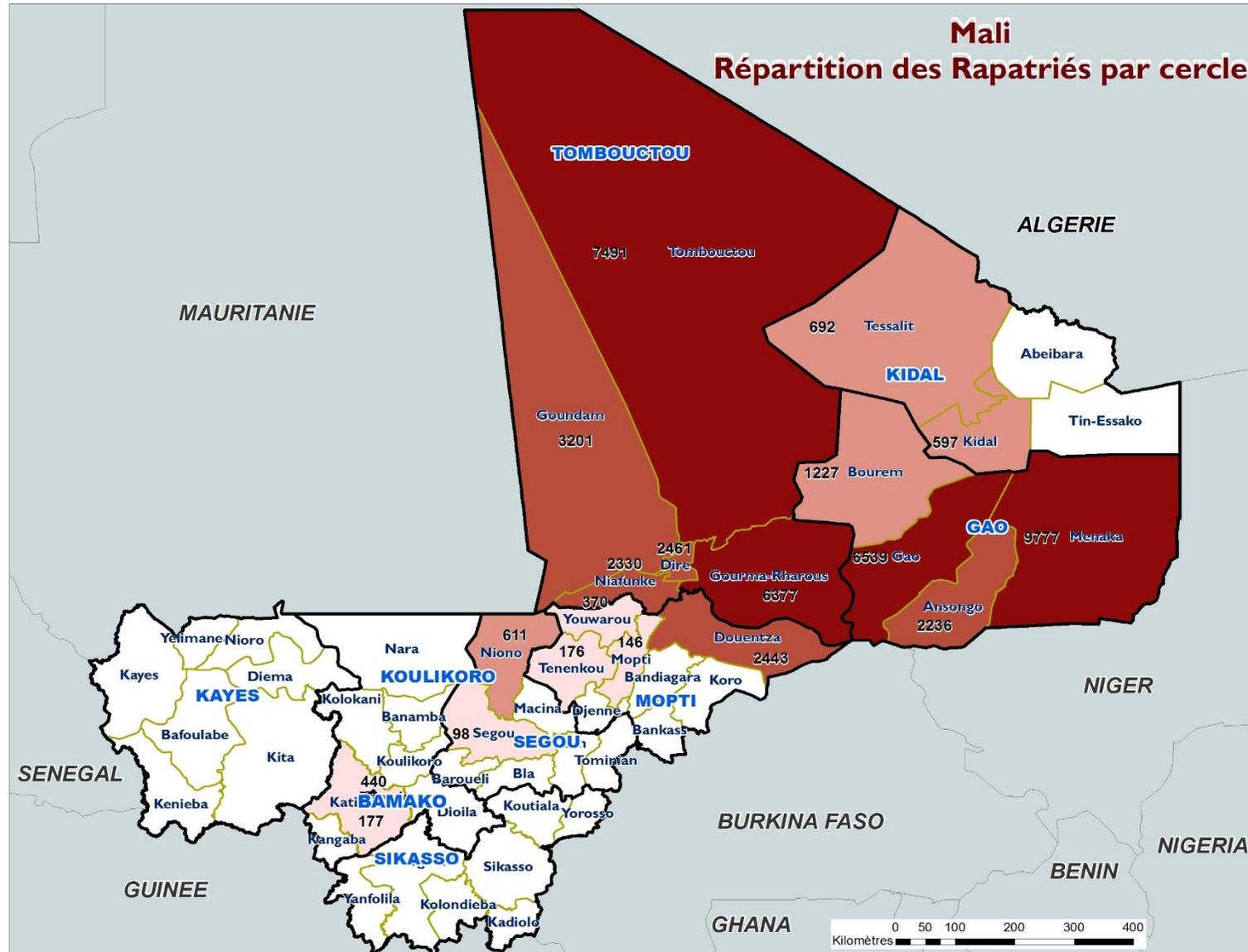
ANNEXE II



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM

Avril 2016

ANNEXE III



Légende

- Individus
- 98 - 440
  - 441 - 1227
  - 1228 - 3201
  - 3202 - 9777
- Région
- Cercle
- Pays limitrophes



Avril 2016

Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM

**ANNEXE IV SITUATION DES PDIS, RAPATRIÉS, PDIS RETOURNÉES PAR CERCLE**

Régions - Cercles	PDis		Rapatriés		PDis Retournées		Cumul PDis, Rapatriés et PDis Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
<b>Bamako</b>	<b>970</b>	<b>4 874</b>	<b>146</b>	<b>440</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 116</b>	<b>5 314</b>
Commune 1	219	1 319	10	31	0	0	229	1 350
Commune 2	80	389	0	0	0	0	80	389
Commune 3	188	939	0	0	0	0	188	939
Commune 4	175	747	3	16	0	0	178	763
Commune 5	201	880	3	10	0	0	204	890
Commune 6	107	600	130	383	0	0	237	983
<b>Kayes</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>21</b>
Diema	1	5	0	0	0	0	1	5
Kayes	7	16	0	0	0	0	7	16
Nioro	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Koulikoro</b>	<b>428</b>	<b>1 627</b>	<b>69</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>497</b>	<b>1 804</b>
Dioila	1	1	0	0	0	0	1	1
Kati	409	1 572	69	177	0	0	478	1 749
Koulikoro	18	54	0	0	0	0	18	54
<b>Mopti</b>	<b>608</b>	<b>1 680</b>	<b>1 125</b>	<b>3 135</b>	<b>8 359</b>	<b>40 674</b>	<b>10 092</b>	<b>45 489</b>
Bandiagara	16	42	0	0	487	3 363	503	3 405
Bankass	4	6	0	0	0	0	4	6
Djenne	18	28	0	0	0	0	18	28
Douentza	24	84	868	2 443	4 556	25 711	5 448	28 238
Koro	23	93	0	0	0	0	23	93
Mopti	452	1 125	56	146	1 776	4 507	2 284	5 778

Régions - Cercles	PDIs		Rapatriés		PDIs Retournées		Cumul PDIs, Rapatriés et PDIs Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Tenenkou	58	221	70	176	988	3 857	1 116	4 254
Youwarou	13	81	131	370	552	3 236	696	3 687
<b>Ségou</b>	<b>294</b>	<b>1 098</b>	<b>229</b>	<b>709</b>	<b>32</b>	<b>136</b>	<b>555</b>	<b>1 943</b>
Baroueli	5	17	0	0	0	0	5	17
Bla	0	0	0	0	0	0	0	0
Macina	5	16	0	0	0	0	5	16
Niono	41	181	195	611	32	136	268	928
San	67	248	0	0	0	0	67	248
Segou	176	636	34	98	0	0	210	734
<b>Sikasso</b>	<b>27</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>40</b>
Koutiala	19	32	0	0	0	0	19	32
Sikasso	8	8	0	0	0	0	8	8
Yanfolila	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Gao</b>	<b>1 907</b>	<b>10 307</b>	<b>5 025</b>	<b>19 779</b>	<b>39 492</b>	<b>187 524</b>	<b>46 424</b>	<b>217 610</b>
Ansongo	30	180	585	2 236	12 671	64 638	13 286	67 054
Bourem	0	0	366	1 227	5 529	27 633	5 895	28 860
Gao	1 428	7 401	1 869	6 539	8 500	45 865	11 797	59 805
Menaka	449	2 726	2 205	9 777	12 792	49 388	15 446	61 891
<b>Kidal</b>	<b>79</b>	<b>402</b>	<b>272</b>	<b>1 289</b>	<b>507</b>	<b>2 013</b>	<b>858</b>	<b>3 704</b>
Abeibara	24	125	0	0	30	330	54	455
Kidal	55	277	121	597	388	1 219	564	2 093
Tessalit	0	0	151	692	82	422	233	1 114
Tin-Essako	0	0	0	0	7	42	7	42

Régions - Cercles	PDI's		Rapatriés		PDI's Retournées		Cumul PDI's, Rapatriés et PDI's Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
<b>Tombouctou</b>	<b>2 698</b>	<b>16 713</b>	<b>6 985</b>	<b>21 860</b>	<b>50 883</b>	<b>238 120</b>	<b>60 566</b>	<b>276 693</b>
Dire	93	614	850	2 461	4 501	22 493	5 444	25 568
Goundam	1 354	9 651	1 171	3 201	5 767	27 276	8 292	40 128
Gourma-Rharous	398	753	1 805	6 377	14 473	68 763	16 676	75 893
Niafunke	544	2 980	914	2 330	7 359	42 968	8 817	48 278
Tombouctou	309	2 715	2 245	7 491	18 783	76 620	21 337	86 826
<b>TOTAL</b>	<b>7 019</b>	<b>36 762</b>	<b>13 851</b>	<b>47 389</b>	<b>99 273</b>	<b>468 467</b>	<b>120 143</b>	<b>552 618</b>

## ANNEXE V MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

### Enregistrement :

#### A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

### **Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :**

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.

## **B. RAPATRIES :**

### ⇒ **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

**a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) :** pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

**b- L'Attestation de réfugié:** pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

**c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM.** Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

#### d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

#### e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

#### ⇒ **Lieux d'enregistrement :**

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'entrée identifiés soit dans leurs zones de retour.

#### **a- Dans les zones de retour**

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont soit inscrits auprès des bureaux de l'UNHCR soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continuent l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'entrée identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'entrée ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

#### **b- Aux points d'entrée**

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'entrée ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin

dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

⇒ **Procédures d'enregistrement :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugiés délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

### **C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:**

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données:** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.

